



## Commission des limites du plateau continental

Distr. générale  
8 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

### Cinquante-neuvième session

New York, 4 octobre-21 novembre 2023

## État d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

### Déclaration du Président

#### *Résumé*

La présente déclaration rend compte des travaux menés par la Commission des limites du plateau continental à sa cinquante-neuvième session. Neuf demandes étaient à l'examen dans le cadre du plan de travail de la Commission pour la session, présentées par : Maurice, concernant la région de l'île Rodrigues (demande partielle) ; les Palaos, concernant le secteur Nord (demande modifiée partielle) ; le Portugal ; l'Espagne, concernant la région de la Galice (demande partielle) ; la Trinité-et-Tobago ; la Namibie ; le Brésil, concernant sa marge équatoriale (demande révisée partielle) ; les Îles Cooks, concernant le plateau de Manihiki (demande révisée) ; l'Islande, concernant les parties ouest, sud et sud-est de la dorsale de Reykjanes (demande révisée partielle). On trouvera également dans la déclaration des informations sur d'autres questions abordées lors de la cinquante-neuvième session, à savoir les conditions de travail et la charge de travail de la Commission et la reprise des activités de formation.



## I. Introduction

1. La Commission des limites du plateau continental a tenu sa cinquante-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 octobre au 21 novembre 2023. La session, consacrée à l'examen scientifique et technique des demandes par les sous-commissions compétentes, s'est déroulée dans les laboratoires SIG de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. La Commission a également organisé des réunions de tous ses membres afin de procéder à des échanges de vues sur des questions scientifiques et générales, ainsi que sur d'autres questions concernant certaines demandes présentées par des États.

2. Les membres de la Commission ci-après ont participé à la session : Adnan Rashid Nasser Al-Azri, Lawrence Asangongo Apaalse, Harald Brekke, Efren Perez Carandang, Antonio Fernando Garcez Faria, Helena Inniss, Miloud Loukili, Estevão Stefane Mahanjane, Domingos de Carvalho Viana Moreira, David Cole Mosher, Simon Njuguna, Tolojanahary Randriamiantsoa, Rajan Sivaramakrishnan, Yong Tang, Ariel Hernán Troisi, Toshitsugu Yamazaki et Gonzalo Alejandro Yáñez Carrizo<sup>1</sup>.

3. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Déclaration du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa cinquante-huitième session (CLCS/58/2) ;

b) Demandes présentées par les États côtiers<sup>2</sup> en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris les communications connexes.

## II. Examen de la demande présentée par Maurice concernant la région de l'île Rodrigues<sup>3</sup>

4. La sous-commission, présidée par M. Yáñez, s'est réunie du 4 au 18 octobre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

5. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation, au cours desquelles la délégation a présenté sa réponse aux demandes formulées par la sous-commission à la cinquante-huitième session, et présenté des observations préliminaires à ce sujet. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication dans laquelle elle formulait de nouvelles observations et demandait un complément d'information et des données supplémentaires, et invitait la délégation à la rencontrer lors de la soixantième session.

6. Les membres de la sous-commission continueront à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

<sup>1</sup> Aldino Manuel dos Santos de Campos et Ivan F. Glumov n'ont pas participé à la session. M. Al-Azri était présent du 9 octobre au 17 novembre, M. Njuguna, à partir du 6 octobre ; M. Tang, du 6 au 31 octobre ; MM. Brekke et Mosher ont assisté à la session à partir du 9 octobre, et M. Moreira, à partir du 25 octobre.

<sup>2</sup> On trouvera la liste complète des demandes à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/commission\\_submissions.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm).

<sup>3</sup> Demande présentée le 6 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_mus\\_36\\_2009.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_mus_36_2009.htm).

7. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 21 au 23 février et du 4 au 8 mars 2024.

### **III. Examen de la demande modifiée partielle présentée par les Palaos concernant le secteur Nord<sup>4</sup>**

8. La sous-commission, présidée par M. Troisi, s'est réunie du 4 au 18 octobre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

9. La sous-commission n'a tenu aucune réunion avec la délégation. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir une communication à la délégation transmettant ses vues et conclusions préliminaires au sujet de la demande.

10. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

11. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 21 au 23 février et du 4 au 8 mars 2024.

### **IV. Examen de la demande présentée par le Portugal<sup>5</sup>**

12. La sous-commission, présidée par M<sup>me</sup> Inniss, s'est réunie du 19 octobre au 2 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

13. Trois réunions ont été tenues avec la délégation, au cours desquelles la sous-commission et la délégation ont présenté leurs vues sur la demande. La délégation a communiqué des données et des informations supplémentaires au cours de la session. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication dans laquelle elle lui a fait part de ses vues préliminaires sur les données et informations reçues de sa part au cours de la session et l'a invitée à une réunion à la soixantième session.

14. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

15. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 8 au 20 février 2024.

### **V. Examen de la demande partielle présentée par l'Espagne concernant la région de la Galice<sup>6</sup>**

16. La sous-commission, présidée par M. Mosher, s'est réunie du 7 au 21 novembre 2023. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

17. Trois réunions ont été tenues avec la délégation, au cours desquelles la délégation et la sous-commission ont présenté leurs vues sur la demande. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication dans

---

<sup>4</sup> Demande présentée le 8 mai 2009 et modifiée le 26 octobre 2017, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_plw\\_41\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_plw_41_2009.htm).

<sup>5</sup> Demande présentée le 11 mai 2009 et modifiée le 1<sup>er</sup> août 2017, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission prt\\_44\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission prt_44_2009.htm).

<sup>6</sup> Demande présentée le 11 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_esp\\_47\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_esp_47_2009.htm).

laquelle elle a fait de nouvelles observations et demandé des informations et des éclaircissements supplémentaires.

18. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier la demande pendant l'intersession.

19. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 22 au 26 janvier et du 5 au 7 février 2024.

## **VI. Examen de la demande présentée par la Trinité-et-Tobago<sup>7</sup>**

20. La sous-commission, présidée par M. Brekke, s'est réunie du 7 au 21 novembre 2023. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, en particulier des données et des informations communiquées par la délégation en réponse aux demandes qu'elle lui avait faites à la cinquante-huitième session.

21. Deux réunions ont été tenues avec la délégation, au cours desquelles la sous-commission et la délégation ont présenté leurs vues sur la demande. La sous-commission a demandé des éclaircissements supplémentaires et la délégation lui a communiqué d'autres données et informations. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication contenant de nouvelles observations préliminaires et des demandes d'éclaircissements complémentaires et invitant la délégation à la rencontrer lors de la soixantième session.

22. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

23. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 22 au 26 janvier et du 5 au 7 février 2024.

## **VII. Examen de la demande présentée par la Namibie<sup>8</sup>**

24. La sous-commission, présidée par M. Mahanjane, s'est réunie du 19 octobre au 2 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

25. Trois réunions ont été tenues avec la délégation, au cours desquelles la délégation et la sous-commission ont présenté leurs vues sur les données et les informations communiquées par la délégation en réponse aux demandes formulées par la sous-commission aux cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication contenant quelques vues et observations, lui demandant des données et informations supplémentaires et la conviant à une réunion à la soixantième session.

26. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

27. Il a été décidé qu'à la soixantième session, la sous-commission se réunirait du 8 au 20 février 2024.

---

<sup>7</sup> Demande présentée le 12 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_tto\\_49\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_tto_49_2009.htm).

<sup>8</sup> Demande présentée le 12 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_nam\\_50\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nam_50_2009.htm).

## VIII. Examen des demandes révisées

### A. Examen de la demande révisée partielle présentée par le Brésil concernant sa marge équatoriale<sup>9</sup>

28. La sous-commission, présidée par M. Yamazaki, s'est réunie du 19 octobre au 2 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

29. Deux réunions ont été tenues avec la délégation, au cours desquelles la délégation a présenté des données et des informations supplémentaires en réponse aux demandes de la sous-commission et la sous-commission a présenté de nouvelles observations et demandé quelques éclaircissements. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication dans laquelle elle formulait de nouvelles observations préliminaires et des demandes de données et d'informations supplémentaires, et invitait la délégation à la rencontrer à la soixantième session.

30. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

31. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 8 au 20 février 2024.

### B. Examen de la demande révisée présentée par les Îles Cook concernant le plateau de Manihiki<sup>10</sup>

32. La sous-commission, présidée par M. Mosher, s'est réunie du 4 au 18 octobre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande révisée.

33. Deux réunions ont été tenues avec la délégation, au cours desquelles la sous-commission a présenté ses vues et demandé des éclaircissements, et la délégation a communiqué des informations supplémentaires en réponse aux demandes d'éclaircissement formulées. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication dans laquelle elle résumait les résultats de ses analyses et de ses interactions avec celle-ci, demandait des données et des informations supplémentaires, et invitait la délégation à une réunion lors de la soixantième session.

34. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

35. Il a été décidé qu'à la soixantième session, la sous-commission se réunirait du 21 au 23 février et du 4 au 8 mars 2024.

---

<sup>9</sup> Demande présentée le 8 septembre 2017, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_bra\\_rev2.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_bra_rev2.htm).

<sup>10</sup> Demande présentée le 3 décembre 2021, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_cok\\_23\\_2021.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_cok_23_2021.htm).

### **C. Examen de la demande révisée partielle présentée par l'Islande concernant les parties ouest, sud et sud-est de la dorsale de Reykjanes<sup>11</sup>**

36. La sous-commission, présidée par M. Garcez, s'est réunie du 7 au 21 novembre 2023. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

37. Deux réunions ont été tenues avec la délégation. Après un exposé introductif standard de la sous-commission sur la procédure et les pratiques courantes d'examen d'une demande par une sous-commission, la délégation a présenté sa réponse aux demandes que cette dernière avait formulées à l'issue de la cinquante-huitième session et la sous-commission a présenté des observations préliminaires à ce sujet. À la fin de la session, la sous-commission a fait tenir à la délégation une communication dans laquelle elle a demandé de nouveaux éclaircissements et invité la délégation à une réunion à la soixantième session.

38. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient à étudier individuellement la demande pendant l'intersession.

39. À la soixantième session, la sous-commission se réunira du 22 au 26 janvier et du 5 au 7 février 2024.

## **IX. Questions diverses**

### **Fonds d'affectation spéciale**

40. Le secrétariat a informé la Commission de l'état du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions des membres de la Commission venant de pays en développement. Depuis la cinquante-huitième session, des contributions avaient été versées par le Canada, la Chine, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique. Au 15 novembre 2023, le fonds présentait un solde d'environ 2 015 000 dollars. Pour la cinquante-huitième session, neuf membres de la Commission avaient reçu une aide financière, pour un montant total d'environ 252 000 dollars, y compris les dépenses d'appui au programme. Pour la session en cours, le même montant environ, comprenant également les dépenses d'appui aux programmes, a été accordé à neuf membres.

### **Ateliers**

41. Trois ateliers d'une demi-journée ont été organisés entre tous les membres de la Commission pour un échange de vues sur des sujets scientifiques et procéduraux d'ordre général, ainsi que sur quelques sujets spécifiques (géochimie, bathymétrie résiduelle et analyse de vitesse sismique).

### **Groupe de travail sur les méthodes de travail et les besoins techniques de la Commission**

42. Le groupe de travail à composition non limitée sur les méthodes de travail et les besoins techniques de la Commission a examiné les conditions de travail et la charge de travail de la Commission ainsi que la nécessité de réviser les supports de formation existants.

---

<sup>11</sup> Demande présentée le 31 mars 2021, consultable à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_isl\\_rev2021.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_isl_rev2021.htm).

43. Concernant les conditions de travail et la charge de travail de la Commission, les membres ont rappelé les demandes formulées à cet égard par la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>12</sup> et l'Assemblée générale<sup>13</sup>, ainsi que les décisions antérieures de la Commission concernant la durée et la fréquence de ses sessions. Compte tenu de ces demandes, la Commission avait décidé en 2012 d'augmenter le nombre total de semaines de travail annuelles de 12 à 21<sup>14</sup>. En 2014<sup>15</sup>, 2015<sup>16</sup>, 2016<sup>17</sup>, 2017<sup>18</sup> et 2023<sup>19</sup>, la Commission a confirmé ce cycle de réunions annuelles, consistant en trois sessions de sept semaines chacune, sans que deux sessions ne se suivent immédiatement, et avec des modalités de travail à réexaminer<sup>20</sup>. Les membres ont également rappelé que la Commission avait décidé à sa cinquante-huitième session de charger le groupe de travail d'évaluer en détail l'efficacité des méthodes de travail actuelles de la Commission afin de formuler des propositions visant à améliorer cette efficacité, notamment en ce qui concerne le nombre total de semaines annuelles allouées à ses sessions<sup>21</sup>. À cet égard, le groupe de travail a recensé une série de facteurs qu'il portera à l'attention de la Commission pour l'aider à déterminer si le cycle des réunions mérite d'être maintenu en l'état.

44. En ce qui concerne les besoins techniques de la Commission, les membres ont rappelé que le Président de la Commission avait évoqué les demandes d'amélioration des installations techniques actuelles de la Division dans la lettre qu'il avait adressée à la présidence de la trente-troisième Assemblée des États parties<sup>22</sup>, qui a reçu le soutien d'un groupe d'États et de certaines délégations et dont l'Assemblée a pris note<sup>23</sup>. Le Secrétariat a informé les membres de la Commission de l'état d'avancement de l'acquisition du matériel informatique. Toujours dans le souci de continuer à améliorer les conditions de travail de la Commission, le groupe de travail s'est penché sur les questions ergonomiques qu'il portera à l'attention de la Commission, ainsi que sur une proposition de demande de nouvelles chaises pour les laboratoires SIG.

45. S'agissant de la mise à jour du matériel de formation, les membres ont rappelé le travail considérable qui avait permis l'adoption, en 2000, du plan d'un cours de formation de cinq jours sur la délimitation des limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins et sur l'élaboration des demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental par les États côtiers (CLCS/24) et, en 2004, d'un plan de manuel de formation devant servir à l'élaboration des demandes soumises à la Commission des limites du plateau continental (CLCS/37), sur la base duquel la Division a publié en 2007 le manuel de formation à la délimitation des limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins et à l'élaboration des demandes soumises à la Commission des limites du plateau continental. Compte tenu des avancées techniques et scientifiques importantes obtenues depuis la publication de ces documents, ainsi que de la mise en place d'une pratique applicables à l'examen des demandes par la Commission, les membres sont convenus de la nécessité de mettre à jour le manuel de formation et la documentation correspondante afin de permettre un nouveau cycle de formations régionales. Le

<sup>12</sup> Voir SPLOS/299, et SPLOS/303, par. 84.

<sup>13</sup> Résolution 77/248 de l'Assemblée générale, par. 99.

<sup>14</sup> CLCS/76, par. 11.

<sup>15</sup> CLCS/85, par. 87.

<sup>16</sup> CLCS/88, par. 13.

<sup>17</sup> CLCS/95, par. 113.

<sup>18</sup> CLCS/100, par. 14.

<sup>19</sup> CLCS/58/2, par. 14.

<sup>20</sup> CLCS/76, par. 16, CLCS/85, par. 87 et CLCS/58/2, par. 14.

<sup>21</sup> CLCS/58/2, par. 104.

<sup>22</sup> SPLOS/33/10, annexe.

<sup>23</sup> SPLOS/33/15, par. 59 et 62.

groupe de travail a conclu qu'il élaborerait une proposition concernant l'actualisation des supports de formation pour la présenter à la Commission à sa soixantième session.

---